

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAR

S.I.A. LE LAVANDOU/LE RAYOL

MAIRIE DU LAVANDOU

ARRONDISSEMENT

DE TOULON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2022

Nombre de membres élus : 4

En exercice : 4

Présents : 3

Pouvoirs : 0

Votants : 3

Le Conseil Syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie du Lavandou sous la présidence de M. Gil BERNARDI.

Présents : M. Gil BERNARDI, M. Jean PLENAT, M. Jean-Paul JULIEN

Date de convocation : 23 mars 2022

N° délibération : 2022-06

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Considérant que le débat d'orientation budgétaire, tel que prévu par la loi n°92-123 du 6 février 1992, s'est déroulé lors de la séance du 25 janvier 2022,

Considérant que le vote sur le rapport d'orientations budgétaires, tel que prévu par la loi n°2015-991 du 7 août 2015, est intervenu au cours de la séance du 25 janvier 2022,

Vu la note financière synthétique jointe au projet de budget primitif du Syndicat Intercommunal d'Assainissement 2022,

Monsieur le Président soumet aux membres du conseil syndical le projet de budget primitif du syndicat établi pour l'exercice 2022, accompagné de tous documents propres à justifier ses propositions,

Après avoir examiné, chapitre par chapitre, la section d'investissement et la section d'exploitation du projet de budget qui lui est présenté,

*Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré
A l'unanimité (3 voix pour)*

ADOpte le budget primitif 2022 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Le Lavandou / Le Rayol-Canadel selon le détail suivant :

- Pour la section d'exploitation :

Au niveau de chaque chapitre pour un montant qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 368 000 €.

- Pour la section d'investissement :

Au niveau de chaque chapitre, pour un montant qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 5 093 698.32 €

FAIT, AU LAVANDOU, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRESIDENT

Gil BERNARDI

